

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2671

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 3°

objet : **Hôtel de communauté - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Maintenance des postes de transformation électrique - Autorisation de signer un marché de prestations de service**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004, le Bureau a autorisé le lancement de procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de plusieurs marchés de prestations de service dont la maintenance des postes de transformation électrique de l'Hôtel de communauté et du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 8 octobre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Ineo pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible de manière expresse trois fois une année et d'un montant annuel de 20 000 HT minimum et de 60 000 HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 8 octobre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des postes de transformation électrique de l'Hôtel de communauté et du centre d'échanges de Lyon-Perrache et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Ineo pour un montant annuel minimum de 20 000 HT, soit 25 920 TTC et maximum de 60 000 HT, soit 71 760 TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,